



Intégration des valeurs sociétales inuit



Gouvernement du Nunavut

2013

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : Références aux valeurs sociétales inuit et aux principes de l’Inuit Qaujimajatuqangit.....	4
Principes de l’IQ	4
Lois consultées	5
<i>Loi sur les langues officielles/Loi sur la protection de la langue inuit</i>	5
<i>Loi sur l’éducation</i>	7
<i>Loi sur la faune et la flore</i>	21
<i>Loi sur l’exécution des ordonnances alimentaires familiales</i>	30
<i>Règlement sur le Collège public pour l’Est de l’Arctique</i>	30
<i>Loi sur les services à l’enfance et à la famille</i>	30
<i>Loi sur l’intervention en matière de violence familiale</i>	31
<i>Loi électorale du Nunavut</i>	34
<i>Loi sur l’Assemblée législative et le conseil exécutif</i>	35
PARTIE 2 : Initiatives du gouvernement du Nunavut concernant l’IQ et les VSI	36
Définitions tirées du Manuel des ressources humaines (section 318)	36
Extrait du code de valeurs et d’éthique :	36
Ministère de l’Environnement.....	38
Ministère des Finances	41
Ministère de la Culture et du Patrimoine	42
Société d’habitation du Nunavut.....	48
Ministère du Développement économique et des Transports	49
Collège de l’Arctique du Nunavut.....	50
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux.....	52
Société d’énergie Qulliq	54



ᐅᑕᑎᑭᑦ ᐅᑭᑦ ᐱᑭᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iluqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

Ministère de la Justice.....	55
Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.....	56
Ministère de l'Éducation.....	61
Ministère de la Santé.....	67
Ministère des Services à la famille.....	68

INTRODUCTION

Ce rapport est une compilation des activités du gouvernement du Nunavut concernant l'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) et les valeurs sociétales inuit (ou valeurs sociétales des Inuit) (VSI). La première partie du rapport dresse la liste des lois contenant des références à l'IQ et aux VSI. La deuxième partie présente les activités ou les programmes de chaque ministère visant à intégrer l'IQ et les VSI sur les lieux de travail. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un rapport annuel. Certaines lois contiennent des exigences particulières concernant la production de rapports annuels, et le présent rapport n'a pas pour but de remplacer les rapports annuels requis par ces diverses dispositions législatives. Bien que ce rapport englobe toutes les activités des ministères associées à la mise en œuvre de l'IQ et des VSI, chaque ministère doit lui-même veiller au respect des lois et à la mise en œuvre des initiatives et des programmes pertinents.

PARTIE 1 : Références aux valeurs sociétales inuit et aux principes de l’Inuit Qaujimajatuqangit

Les références aux valeurs sociétales inuit (ou valeurs sociétales des Inuit) (VSI) et aux principes de l’Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) dans la législation examinée sont résumées dans cette partie sous forme de points saillants et d’extraits de texte provenant directement de la loi.

Principes de l’IQ

- (a) Inuuqatigiitsiarniq (le respect d’autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d’autrui);
- (b) Tunnganarniq (la promotion d’un bon état d’esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur);
- (c) Pijitsirniq (le service à la famille ou à la collectivité, ou les deux)
- (d) Aajiiqatigiinni (la prise de décision par la discussion et le consensus);
- (e) Pilimmaksarniq ou Pijariuqsarniq (développement des compétences par la pratique, l’effort et l’action);
- (f) Piliriqatiginni ou Ikajuqtigiinni (travailler ensemble pour une cause commune);
- (g) Qanuqtuurniq (faire preuve d’innovation et d’ingéniosité);
- (h) Avatittinnik Kamatsiarniq (le respect et soin de la terre, de la faune et de l’environnement).

Lois consultées

Loi sur les langues officielles/Loi sur la protection de la langue inuit

En vertu de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*, certaines fonctions et certains pouvoirs du commissaire aux langues doivent être exécutés en tenant compte des Inuit Qaujimajatuqangit et d'autres valeurs sociétales des Inuit.

Les références les plus explicites à l'IQ et aux VSI apparaissent aux articles 21, 22, 22.1 et 30 de la *LLO*, et s'appliquent au commissaire aux langues lors de l'embauche du personnel, dans le cadre des relations avec les aînés, lors de médiations ou dans l'exercice de ses pouvoirs d'enquête. Des dispositions similaires sont inscrites dans la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

Les aînés

LLO paragraphe 21. (2) Selon ce qu'il estime approprié, le commissaire aux langues peut consulter ou engager des aînés pour l'aider à régler des différends ou des questions portant sur les Inuit Qaujimajatuqangit dans l'exercice des pouvoirs et fonctions de sa charge.

LLO article 22. Fonctions particulières

(2) (b) de développer la médiation et d'autres méthodes compatibles avec les Inuit Qaujimajatuqangit, et d'utiliser ces méthodes lorsque cela est approprié afin de régler les préoccupations concernant le respect des obligations linguistiques relatives à la législation, aux politiques ou à la procédure.

LLO paragraphe 22.1. (1) Les principes et concepts généraux suivants des Inuit Qaujimajatuqangit s'appliquent à l'exercice par le commissaire aux langues de ses pouvoirs et fonctions aux termes des articles 20.1 et 21, de l'alinéa 22(2) b), de l'article 30 et des paragraphes 32(1) et (3) :

- (a) Inuuqatigiitsiarniq (le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui);
- (b) Tunnganarniq (la promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur);
- (c) Pijitsirniq (le service à la famille ou à la collectivité, ou les deux);
- (d) Aajiiqatigiinniq (la prise de décision par la discussion et le consensus);
- (e) Piliriqatiginniq ou Ikajuqtigiinniq (travailler ensemble pour une cause commune);
- (f) Qanuqtuurniq (faire preuve d'innovation et d'ingéniosité).

Autres valeurs sociétales des Inuit

LLO, paragraphe 22.1. (2) Dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions, le commissaire aux langues peut identifier, utiliser ou incorporer d'autres valeurs sociétales des Inuit qu'il estime pertinentes et bénéfiques.

Règlement des préoccupations sans enquête

LLO, article 30. Le commissaire aux langues peut recommander ou utiliser la médiation ainsi que d'autres moyens compatibles avec les Inuit Qaujimajatuqangit pour tenter de régler les préoccupations identifiées dans une demande ou une requête faite aux termes du paragraphe 26(1) ou (2).

En ce qui a trait aux communications et aux services en langues officielles destinés au public, le paragraphe 12(7) de la *LLO* fait également référence de manière indirecte à l'IQ et au VSI en s'assurant que le responsable administratif d'une institution territoriale prenne les mesures (a) « pour faire une offre active des services en question, informant le public de son droit de communiquer dans sa langue officielle préférée et de recevoir les services disponibles dans cette langue » et (b) « pour veiller à ce que (i) les services en question soient disponibles sur demande par le public; (ii) la prestation des services en question soit faite en portant attention à la pertinence et à l'efficacité culturelles; et que (iii) les services en question soient de qualité comparable ».

Ces dispositions soutiennent les principes suivants : Tunnganarniq – la promotion d’un bon état d’esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur); Pijitsirniq - le service à la famille ou à la collectivité; et Inuuqatigiitsiarniq - le respect d’autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d’autrui.

La *Loi sur la protection de la langue inuit (LPLI)* contient une référence à l’IQ concernant la conception et la prestation de programmes d’enseignement au Nunavut permettant de former des diplômés de l’école secondaire qui maîtrisent pleinement la langue inuit (par. 8(2) de la *LPLI*).

Loi sur l’éducation

- VSI et IQ
 - (PARTIE 1) Principes fondamentaux
 - Valeurs sociétales des Inuit et Inuit Qaujimajatuqangit
 - Paragraphe 1. (1) Le système d’éducation publique du Nunavut est fondé sur les valeurs sociétales des Inuit ainsi que sur les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit.
 - Inuit Qaujimajatuqangit; principes directeurs et concepts
 - Paragraphe 1. (2) Les principes directeurs et concepts suivants des Inuit Qaujimajatuqangit s’appliquent aux termes de la présente loi :
 - (a) Inuuqatigiitsiarniq (le respect d’autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d’autrui);
 - (b) Tunnganarniq (la promotion d’un bon état d’esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur);
 - (c) Pijitsirniq (le service à la famille ou à la collectivité, ou les deux)
 - (d) Aajiiqatigiinni (la prise de décision par la discussion et le consensus);



- (PARTIE 5) Inscription et assiduité
 - Politique relative à l'inscription et à l'assiduité
 - Inuit Qaujimajatuqangit
 - Paragraphe 37. (2) L'administration scolaire de district élabore sa politique relative à l'inscription et à l'assiduité en conformité avec les valeurs sociétales des Inuit et les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes de Tunnganarniq et de Pijitsirniq.
 - Inuit Qaujimajatuqangit
 - Article 38. L'administration scolaire de district et le personnel d'éducation mettent en œuvre la politique relative à l'inscription et à l'assiduité de l'administration scolaire de district en conformité avec les valeurs sociétales des Inuit et les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes de Tunnganarniq et de Pijitsirniq.
- (PARTIE 6) Intégration scolaire
 - Inuit Qaujimajatuqangit
 - Article 52. En décidant des mesures d'adaptation et de soutien aux termes de la présente partie, l'administration scolaire de district, le comité d'examen et les membres du personnel d'éducation sont tenus de respecter les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes de Tunnganarniq et de Pilimmaksarniq.
- (PARTIE 7) Participation des élèves et des parents
 - Exercice des responsabilités
 - Paragraphe 54. (3) Afin de s'acquitter de leurs responsabilités, les élèves :



- 62(1) b) ou 63(1) b) ou expulsé aux termes de l'alinéa 65(1) b) et régissant les autres questions qui, selon les articles 62, 63 et 64, sont des questions que la politique peut prévoir;
- imposant, à l'égard du processus de suspension ou d'expulsion prévu par la présente loi ou ses règlements, des exigences supplémentaires qui ne sont pas incompatibles avec la présente loi ou ses règlements, parmi lesquelles, notamment, des actions à prendre ou à envisager avant de suspendre ou d'expulser l'élève.
 - Inuit Qaujimagatuqangit
 - Paragraphe 58. (6) La politique Inuuqatigiitsiarniq est élaborée en conformité avec les principes et concepts des Inuit Qaujimagatuqangit, particulièrement les principes d'Inuuqatigiitsiarniq et de Piliriqatiginniq.
 - Autres exigences
 - Paragraphe 58. (7) L'administration scolaire de district élabore la politique Inuuqatigiitsiarniq en conformité avec les règlements.
 - Paragraphe 58. (8) **Supprimé.** 2^e Assemblée législative, 11 septembre 2008.
 - Rôle des directeurs d'école
 - Paragraphe 58. (9) Les directeurs d'école aident l'administration scolaire de district dans l'élaboration de la politique Inuuqatigiitsiarniq.
 - Mise en œuvre
 - Paragraphe 58. (10) Le directeur d'école met en œuvre la politique Inuuqatigiitsiarniq dans son école en conformité avec les principes et concepts des



Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes d’Inuuqatigiitsiarniq et de Piliriqatiginni.

- Rôle des directeurs d’école
 - Paragraphe 59. (3) Les directeurs d’école aident l’administration scolaire de district dans l’élaboration des programmes.
- Aide du ministre
 - Paragraphe 59. (4) Le ministre veille à ce que de la documentation soit élaborée et distribuée aux administrations scolaires de district afin de les aider dans l’élaboration de leurs programmes.
- Mise en œuvre
 - Paragraphe 59. (5) Le directeur d’école met en œuvre les programmes dans son école en conformité avec les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes d’Inuuqatigiitsiarniq, de Tunnganarniq et de Piliriqatiginni.
- Rapport sur le comportement à l’administration scolaire de district
 - Article 60. En conformité avec les règlements, le directeur d’école fournit à l’administration scolaire de district des rapports relatifs au comportement des élèves dans son école.
- Règles scolaires
 - Paragraphe 61. (1) Sous réserve de l’approbation de l’administration scolaire de district, le directeur d’école peut établir des règles applicables à son école.
- Inuit Qaujimajatuqangit
 - Paragraphe 61. (2) Les règles scolaires sont élaborées en conformité avec les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit,



Qaujimajatuqangit et imposés au directeur d'école ou aux membres du personnel d'éducation.

- Devoir de rendre compte
 - Paragraphe 114.1. (3) Le directeur d'école rend compte à l'administration scolaire de district et au ministre de l'exercice de ses devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit.
- Définition de « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit »
 - Paragraphe 114.1. (4) Pour l'application du présent article, l'expression « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit » s'entend des devoirs reliés aux valeurs sociétales des Inuit et aux principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit.
- (PARTIE 12) Administration – Le ministre
 - Rapport sur les Inuit Qaujimajatuqangit
 - Paragraphe 122.1. (1) Sous réserve du paragraphe (6), le ministre rédige, et inclut dans le rapport visé au paragraphe 126(1), un rapport sur l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés au ministre ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation.
 - Comité d'aînés
 - Paragraphe 122.1. (2) Le ministre veille à ce qu'il existe un comité d'aînés qui surveille et évalue l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés au ministre ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation.
 - Renseignements à fournir
 - Paragraphe 122.1. (3) Le comité peut exiger du ministre qu'il fournisse au comité les renseignements qui sont en sa possession ou en



celle du ministère et qui concernent l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés au ministre ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation.

- Définition de « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit »
 - Paragraphe 122.1. (7) Pour l'application du présent article, l'expression « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit » s'entend des devoirs reliés aux valeurs sociétales des Inuit et aux principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit.
- Devoirs des administrations scolaires de district
 - Autres devoirs et responsabilités
 - Facteurs à considérer
 - Paragraphe 138. (3) Avant de recommander qu'un règlement soit pris aux termes de l'alinéa (1) a), le ministre examine l'effet qu'aurait l'attribution de devoirs et de responsabilités supplémentaires sur les éléments suivants :
 - (b) l'intégration des valeurs sociétales des Inuit et des principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit dans le programme scolaire;
 - Rapport sur les Inuit Qaujimajatuqangit
 - Paragraphe 138.1. (1) L'administration scolaire de district rédige, et inclut dans le rapport visé au paragraphe 146(1), un rapport sur l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés à l'administration scolaire de district ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation des écoles relevant de la compétence de l'administration scolaire de district.



nature avec respect et suivant une approche holistique, étant donné que les humains, les ressources fauniques et l'habitat sont en interrelation et que les actes et les intentions de chacun à l'égard de toute autre personne ou chose comportent des conséquences, pour le meilleur ou pour le pire;

- (g) *Qanuqtuurunnarniq/Kaujimatukanut*, qui vise la capacité de faire preuve de créativité et de souplesse et d'improviser à partir de toute ressource disponible, de manière à atteindre un but ou à résoudre un problème;
- (h) *Qaujimanilik/Ihumatuyuk*, qui vise une personne à laquelle la collectivité reconnaît une connaissance approfondie d'un sujet;
- (i) *Surattittailimaniq/Hugattittailimanik*, ou *Iksinnaittailimaniq/Ikhinnaittailimanik*, qui signifie que les chasseurs doivent récolter uniquement ce qui leur est nécessaire pour satisfaire leurs besoins et ne pas gaspiller les animaux sauvages qu'ils récoltent;
- (j) *Iliiaqsuittailiniq/Kimaitailinik*, qui signifie que, même si les gens tuent des animaux sauvages, notamment pour se nourrir, il est interdit de faire preuve de malice à leur égard;
- (k) *Sirliqsaatittittailiniq/Naklihaaktitihuiluhi*, qui signifie que les chasseurs doivent éviter de causer des souffrances inutiles aux animaux sauvages lorsqu'ils les récoltent;
- (l) *Akiraqtuutijariaqanginniq Nirjutiit Pijjutigillugit/Hangiaguikluhi Nekyutit InuupPiutigingitait*, qui signifie que les animaux sauvages et l'habitat ne constituent



- pas des possessions et que les chasseurs devraient par conséquent éviter de se quereller à l'égard des animaux sauvages qu'ils récoltent ou des secteurs dans lesquels ils exercent ces activités;
- (m) *Ikpigusuttiarniq Nirjutilimaanik/Pitiaklugit Nekyutit*, qui signifie que les ressources fauniques doivent être traitées avec respect.
 - Pijitsirniq/Ihumaliukti
 - Paragraphe 9. (1) Le gouvernement du Nunavut, le CGRFN, le CEPN, toutes les ORRF et OCT et tous les agents de conservation et gardes-chasse doivent respecter le principe des *Pijitsirniq/Ihumaliukti* dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions sous le régime de la présente loi.
 - Papattiniq/Munakhinik
 - Paragraphe 9. (2) Bien que le principe de *Papattiniq/Munakhinik* s'appliquait traditionnellement aux objets plutôt qu'aux créatures vivantes, le gouvernement du Nunavut et le CGRFN doivent, puisqu'il est de leur devoir de conserver les ressources fauniques, s'efforcer d'appliquer le principe de *Papattiniq/Munakhinik* à l'égard des ressources fauniques et de l'habitat et de conserver ces ressources pour les Nunavummiut des générations futures.
 - Aajiqatigiingniq/Pitiakatigiiklotik
 - Paragraphe 9. (3) Lorsque des réunions sont tenues ou que des discussions ou des consultations ont lieu en application de la présente loi, les parties présentes doivent



faire de leur mieux pour respecter le principe de *Aajiiqatigiingniq/Pittiakatigiiknik* et ne pas oublier que le silence d'une personne n'équivaut pas nécessairement à un consentement, sauf si on lui fait clairement comprendre qu'un tel silence équivaut effectivement à une acceptation ou à un consentement.

- Pilimmaksarniq/Ayoikyumikatakhimanik
 - Paragraphe 9. (4) Le gouvernement du Nunavut, le CGRFN, toutes les ORRF et OCT, tous les agents de conservation et gardes-chasse et toutes les personnes qui exercent des activités de récolte doivent faire de leur mieux pour respecter le principe de *Pilimmaksarniq/Ayoikyumikattakhimanik* dans le cadre de l'exercice de leurs diverses fonctions et activités.
- Piliriqatigiingniq/Havakatigiiklutik
 - Paragraphe 9. (5) Le gouvernement du Nunavut, le CGRFN, toutes les ORRF et OCT, tous les agents de conservation et gardes-chasse et tous les Nunavummiut doivent faire de leur mieux pour respecter le principe de *Piliriqatigiingniq/Havakatigiiklutik* aux fins de la réalisation de l'objet, des valeurs et des principes de la présente loi.
- Avatimik Kamattiarniq/Amiginik Avatimik
 - Paragraphe 9. (6) Le gouvernement du Nunavut, le CGRFN, toutes les ORRF et OCT, tous les agents de conservation et gardes-chasse et tous les Nunavummiut doivent faire de leur mieux pour respecter le



principe d'Avatimik *Kamattiarniq/Amiginik Avatimik*.

- Qanuqtuurunnarniq/Kaujimatukanut
 - Paragraphe 9. (7) En raison des défis uniques que doit relever le Nunavut, la présente loi doit être interprétée et appliquée de manière à assurer le respect du principe de *Qanuqtuurunnarniq/Kaujimatukanut*.
 - (PARTIE 2) Droits et autorisations : Activités exceptionnelles
 - Permis pour espèce en péril
 - Paragraphe 20. (1) Le surintendant peut délivrer à une personne un permis l'autorisant à exercer, à l'égard d'une espèce éteinte ou d'une espèce inscrite, une activité en matière d'éducation ou de recherche qui est par ailleurs interdite par la présente loi, s'il s'agit, selon le cas :
 - a) d'une activité reliée à la conservation de l'espèce et exercée par un scientifique, un *Qaujimanilik/Kaujimajugjuak*, un éducateur ou une autre personne possédant l'expertise pertinente pour exercer cette activité;
 - Conditions préalables
 - Paragraphe 20. (2) Un permis peut être délivré aux termes du paragraphe (1) uniquement si l'activité en cause est autorisée :
 - (i) que toutes les solutions de rechange susceptibles de minimiser les conséquences négatives de l'activité pour l'espèce ont été envisagées et que l'activité autorisée constitue la meilleure des solutions, compte tenu des facteurs écologiques, scientifiques, techniques et socioéconomiques pertinents et des *Qaujimajatuqangit Inuit*.



- Droits et autorisations : Personnes autorisées
 - Paragraphe 21. (2) L'autorisation visée au paragraphe (1) ne s'applique qu'aux agents de conservation, aux gardes-chasse, aux scientifiques, aux *Qaujimanilik/Kaujimajugjuak* ou aux personnes agissant sous leur autorité.
- (PARTIE 5) Mesures de conservation et autres mesures administratives
 - Désignation des espèces en péril
 - Recommandations
 - Paragraphe 129. (1) Le CEPN présente au CGRFN, au moins une fois l'an, un rapport comportant :
 - (c) un rapport de situation comportant un sommaire de la meilleure information accessible sur la situation d'une espèce, notamment les données fournies par tout scientifique ou *Qaujimanilik/Ihumatuyuk* ou par une autre personne possédant des connaissances traditionnelles pertinentes;
- (PARTIE 6) Fonctions de gestion - Ministre
 - Pouvoirs du ministre
 - Article 149. Le ministre peut
 - (d) appuyer et mettre en œuvre des programmes convenables d'éducation et de formation portant sur les *Qaujimajatuqangit* Inuit, les méthodes de récolte non cruelles et sécuritaires, l'éducation des personnes se livrant à des activités de récolte et la conservation des ressources fauniques;

Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires familiales

- ISV
 - Aucune référence
- IQ
 - Aucune référence

Règlement sur le Collège public pour l'Est de l'Arctique

- VSI
 - Aucune référence
- IQ
 - Aucune référence

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

- VSI
 - Préambule
 - Attendu qu'il est reconnu que les décisions qui concernent les enfants doivent être prises en conformité avec l'intérêt supérieur de l'enfant, tout en reconnaissant que les diverses valeurs et pratiques culturelles doivent être respectées dans ces déterminations;
 - Intérêt supérieur de l'enfant

Article 3. Lorsque la présente loi fait mention de l'intérêt supérieur d'un enfant, tous les éléments pertinents sont pris en considération dans la détermination de cet intérêt, notamment les éléments suivants, les diverses valeurs et pratiques culturelles devant être respectées à l'occasion de cette détermination :

 - (a) la sécurité de l'enfant;
 - b) le niveau de développement et les besoins de l'enfant sur les plans physique, mental et affectif ainsi que les soins ou les traitements appropriés pour que ces besoins soient satisfaits;



- c) l'éducation et les liens de l'enfant en matière culturelle, linguistique et spirituelle ou religieuse;
- d) l'importance pour le développement de l'enfant d'une relation positive avec le père ou la mère, d'un lieu sûr lui permettant d'être membre à part entière de la famille et d'un milieu stable;
- e) l'importance de la continuité dans la prise en charge de l'enfant et les conséquences que pourrait avoir pour lui l'interruption de cette continuité;
- f) le risque que l'enfant puisse subir un préjudice s'il est soustrait à la charge de son père ou de sa mère, en est tenu éloigné, lui est ramené ou est autorisé à demeurer à sa charge;
- g) le bien-fondé de tout projet de prise en charge relatif à l'enfant;
- h) les liens de l'enfant par le sang ou par adoption;
- i) le point de vue et les préférences de l'enfant s'ils peuvent être raisonnablement déterminés;
- j) les conséquences pour l'enfant d'un retard dans la prise d'une décision.
- Enfant ayant besoin de protection
 - Interprétation
 - Paragraphe 7. (2) L'interprétation du paragraphe (3) se fait :
 - (a) dans le respect des diverses valeurs et pratiques culturelles;
 - (b) en conformité avec les normes communautaires
 - IQ
 - Aucune référence

Loi sur l'intervention en matière de violence familiale

- VSI - Introduction

Loi électorale du Nunavut

- VSI
 - Aucune référence
- IQ
 - (PARTIE III) Circonscriptions et bureaux de scrutin
 - Facteurs relatifs à la délimitation des circonscriptions
 - Paragraphe 21. (1) La commission de délimitation des circonscriptions établit les limites des circonscriptions en tenant compte des facteurs suivants :
 - (f) les Inuit Qaujimajatuqangit
 - Demande de suggestions
 - Paragraphe 22. (1) La commission de délimitation des circonscriptions peut, en conformité avec les Inuit Qaujimajatuqangit, proposer un nom pour une circonscription.
 - (PARTIE IX) – Contrôle d'application
 - Ententes de règlement
 - Nature de l'entente de règlement
 - Paragraphe 230. (1) Une entente de règlement est un accord aux termes duquel la personne qui est présumée avoir commis une infraction consent, en contrepartie de la suspension de toute poursuite relative à l'infraction, à l'une ou à plusieurs des mesures suivantes :
 - (c) tenter de réparer son erreur en conformité avec les Inuit Qaujimajatuqangit;

PARTIE 2 : Initiatives du gouvernement du Nunavut concernant l'IQ et les VSI

Cette partie présente les initiatives des différents ministères intégrant l'IQ et les VSI.

Définitions tirées du Manuel des ressources humaines (section 318)

L'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) est le savoir transmis par les Inuit d'une génération à l'autre avant le contact avec les Européens appliqué au processus de gouvernance actuel et pouvant également servir dans l'évolution de la gouvernance au Nunavut.

Valeurs sociétales inuit (VSI) :

- a) *Inuuqatigiitsiarniq*. Le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui;
- b) *Tunnganarniq*. La promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur;
- c) *Pijitsirniq*. Le service à la famille ou à la collectivité, ou les deux;
- d) *Aajiiqatigiinni*. La prise de décision par la discussion et le consensus;
- e) *Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq*. Développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action;
- f) *Piliriqatigiinni/Ikajuqatigiinni*. Travailler ensemble pour une cause commune;
- g) *Qanuqtuurniq*. Faire preuve d'innovation et d'ingéniosité;
- h) *Avatittinnik Kamatsiarniq*. Le respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement.

Extrait du code de valeurs et d'éthique :

Valeurs et principes directeurs : Ce code est fondé sur les grandes valeurs sociétales suivantes :

Valeurs de l'Inuit Qaujimaqatigiingit

- a) *Inuuqatigiitsiarniq*, ou le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui;
- b) *Tunnganarniq*, ou la promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur;
- c) *Pijitsirniq*, ou le service à la famille ou à la collectivité;
- d) *Aajiiqatigiinniq*, ou la prise de décision par la discussion et le consensus;
- e) *Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq*, ou développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action;
- f) *Piliriqatiginniq/Ikajuqtigiinniq*, ou travailler ensemble pour une cause commune;
- g) *Qanuqtuurniq*, ou faire preuve d'innovation et d'ingéniosité);
- h) *Avatittinnik Kamatsiarniq*, ou le respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement;

Outre ces grandes valeurs, les fonctionnaires doivent respecter les principes directeurs qui suivent :

Principes directeurs

- i) *Sulittiarniq* – les fonctionnaires sont garants de la confiance du public et agissent avec honnêteté et intégrité;
- j) *Ajjiiktitsiniq* – les fonctionnaires doivent s'acquitter de leurs responsabilités de telle sorte que le public les perçoive comme justes, objectifs et impartiaux;
- k) *Ujjiqsuttiarniq* – les fonctionnaires doivent accomplir leur travail de manière courtoise et consciencieuse, et se montrer respectueux des besoins et des valeurs de leurs collègues et du public qu'ils servent;
- l) *Iqqanaijaqtitiavauniq* – les fonctionnaires établissent des normes de service élevées en plus d'utiliser et de gérer les ressources de manière responsable, efficiente et efficace;
- m) *Pijitsittiarniq gavamakkunnik* – les fonctionnaires ont un devoir de loyauté envers le GN et le public, et doivent s'acquitter de leurs responsabilités au meilleur de leurs capacités sans égard à leurs convictions personnelles ou politiques;
- n) *Kiggaqtuittiarniq iqqanaijarvigijaminut* – les fonctionnaires doivent représenter le GN avec professionnalisme et ne pas poser de gestes susceptibles de nuire à la réputation du GN.

Ministère de l'Environnement

Initiatives dans le cadre des programmes

Programme de recherche en sciences sociales

En 2007, le ministère de l'Environnement a créé un poste de chercheur en sciences sociales au sein de la Division de gestion de la faune. Le ou la titulaire de ce poste élabore et mène des recherches pour recueillir des Inuit Qaujimaningit sur une variété de sujets afin d'appuyer la recherche scientifique menée au Nunavut. De plus, le chercheur en sciences sociales élabore et mène des recherches pour recueillir des Inuit Qaujimaningit au sujet de diverses initiatives de gestion conçues pour répondre aux obligations du ministre en vertu de l'ARTN, et afin de soutenir les politiques et les pratiques de gestion dans tous les secteurs d'activités du Ministère au Nunavut.

Le programme de recherche, fondé sur des approches qualitatives et quantitatives, aide le ministère de l'Environnement à prendre en compte les besoins des Nunavummiut, notamment des Inuit, à comprendre la perception de la société du Nunavut par rapport aux services de gestion de la faune, et à mesurer le degré de satisfaction des gens concernant les services offerts.

IQ des aînés concernant les changements climatiques

Le ministère de l'Environnement a achevé un projet de numérisation des IQ enregistrés et recueillis auprès des aînés de la région de Baffin (réalisé en 2011-2012). Ces enregistrements seront archivés pour être intégrés dans de futurs outils de sensibilisation et de communication, comme des fichiers balado et d'autres ressources interactives sur le changement climatique. Ces outils seront diffusés par l'entremise du Centre sur les changements climatiques du Nunavut.

La célébration du phoque

La célébration du phoque est un événement annuel financé par le ministère de l'Environnement en partenariat avec le ministère de la Culture et du

Patrimoine et la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI). Cet événement souligne l'importance du phoque pour les Inuit au moyen de récits, de chants, de confection de vêtement, d'aliments traditionnels, de jeux et d'autres aspects de la culture inuit liés au phoque.

Inventaire des ressources côtières du Nunavut

Le projet d'inventaire des ressources côtières du Nunavut est une initiative communautaire qui vise à enregistrer, compiler et publier le savoir traditionnel inuit concernant le milieu côtier afin qu'il puisse servir d'outil de planification, de développement et de conservation pour les collectivités. Dans le cadre de chaque projet d'inventaire, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les OCT locales afin d'établir la portée et l'étendue de la zone d'étude et d'identifier les experts locaux (aînés et chasseurs) dans ce domaine. L'objectif global du projet est d'accroître et de faciliter l'utilisation de l'Inuit Qaujimagatuqangiit lors de la prise de décisions liées aux milieux côtiers et marins.

Atelier sur les valeurs sociétales inuit

Le ministère de l'Environnement a travaillé avec le ministère de la Culture et du Patrimoine à l'élaboration d'un atelier portant sur l'intégration des VSI dans la gestion de l'environnement. Un atelier pilote a eu lieu en décembre 2012. Les résultats sont en cours d'évaluation et le Ministère envisage d'offrir des ateliers similaires sur une base régulière.

Développement des parcs territoriaux

Le ministère de l'Environnement s'affaire à intégrer le savoir traditionnel inuit et les VSI dans le cadre du développement des parcs territoriaux.

Voici une liste des projets récents :

- Clyde River – Inventaire des paysages culturels;
- Resolute Bay et Grise Fiord – Savoir traditionnel concernant Axel Heiberg/Napartulik;

- Sanikiluaq - Savoir traditionnel concernant le projet de parc situé entre Sanikiluaq et Kataapik;
- Baker Lake et Gjoa Haven – Consultations sur le savoir traditionnel lié à la rivière Back;
- Arviat et Kugaaruk - Consultations sur le savoir traditionnel lié aux projets de parcs territoriaux.

Initiatives opérationnelles

Inutuqait Mianiksijiit Angngutiksaniq

Le comité *Inutuqait Mianiksijiit Angngutiksaniq* (comité consultatif des aînés sur l'environnement) a été créé en vertu de la *Loi sur la faune et la flore*. Il est composé de neuf membres, dont trois représentants de chaque région du Nunavut. Chaque membre doit être une personne reconnue par le ministre à titre de *Qaujimanilik/Ihumatuyuk*, soit une personne possédant l'expertise appropriée dans le domaine de la faune et de la flore. Des réunions ont lieu sur une base régulière.

Le rôle du comité *Inutuqait Mianiksijiit Angngutiksaniq* consiste à faciliter l'intégration des principes et des concepts de l'*Inuit Qaujimajatuqangit* (contenus dans la *Loi sur la faune et la flore*) lors de la prise de décisions concernant la gestion de la flore, de la faune et de l'environnement du Nunavut. À ce titre, le comité fournit des conseils et des recommandations au ministre de l'Environnement.

Réunions de consultations avec les Organisations de chasseurs et de trappeurs (OCT), les Organisations régionales des ressources fauniques (ORRF) et la population

Le ministère de l'Environnement travaille et continuera de travailler avec la population du Nunavut dans le cadre d'un large éventail de dossiers et d'enjeux politiques. La société du Nunavut participe habituellement à des réunions de consultations avec le Ministère par l'entremise des organisations de chasseurs et de trappeurs ou les organisations régionales des ressources fauniques. Des consultations spéciales ont également eu lieu sur certaines questions de grande importance, comme l'élaboration de

la Stratégie sur le caribou. Dans le cadre de ces diverses consultations, le ministère de l'Environnement recueille des informations et communique avec la population du Nunavut afin de s'assurer que les services offerts répondent aux valeurs et aux intérêts des Nunavummiut, et particulièrement des Inuit.

Ministère des Finances

Initiatives dans le cadre des programmes

Le ministère des Finances tente d'intégrer les VSI et des énoncés relatifs aux VSI dans tous les documents officiels et les rapports, y compris le Manuel des ressources humaines. Par exemple, les directives proposées sur l'Inuit Qaujimajatuqangit et les journées d'immersion culturelle intègrent les VSI comme principes directeurs. Le ministère a également intégré les VSI dans le programme de mentorat en finances.

Le Ministère souligne l'importance de l'Inuit Qaujimajatuqangit et de la langue inuit dans toutes les annonces d'emploi, et cela fait également partie des priorités énoncées dans la Politique sur la priorité d'embauche. Les entrevues d'embauche sont conçues pour être menées de manière amicale et adaptée à la culture afin que le candidat soit à l'aise. Toutes les fois où cela est possible, un ou une bénéficiaire participe au comité de sélection, et les entrevues peuvent se dérouler en inuktitut lorsque le candidat le souhaite. Le Ministère cherche également à changer la façon dont les réunions ministérielles sont conçues de manière à mieux refléter les VSI, à assurer la participation de tous, à éviter la concurrence lors de la formulation de commentaires, et à régler des problèmes ou à susciter la collaboration au moyen d'une approche consensuelle.

La Division des relations avec les employés utilise de plus en plus fréquemment les VSI afin de résoudre des problèmes, et prévoit renforcer cette approche dans le cadre de son programme de règlement des différends. Cela a été souligné dans les compétences requises inscrites dans les descriptions de poste liées au programme.

Le Ministère des Finances a un représentant au sein du groupe de travail Tuttarviit et possède un comité d'IQ actif coprésidé par deux personnes.

Initiatives dans le cadre des programmes

La Division de l'Inuit Qaujimaqatigiingit du ministère verse du financement concernant les VSI à des organismes sans but lucratif afin de promouvoir les VSI au Nunavut. Notons à titre d'exemple d'initiatives la tenue d'ateliers sur les connaissances et les compétences traditionnelles, l'organisation d'ateliers de guérison dans la nature, la tenue d'ateliers de bien-être et de counseling, la présentation de conférences sur l'IQ, la promotion de l'*Inummariit Inusilirijjusia* (techniques de survie sociale des Inuit) et des activités d'enseignement culturel avec des aînés.

Afin de mieux intégrer les VSI dans ses initiatives, la Division de la jeunesse et des aînés du ministère a établi son programme en s'appuyant sur la Stratégie des programmes destinés aux aînés 2010-2014. Les recommandations de cette stratégie ont été établies par les aînés en s'appuyant sur les VSI. La division travaille en étroite collaboration avec les aînés qui lui fournissent des orientations lors de téléconférences mensuelles et d'ateliers tenus dans les collectivités. Les aînés dans les collectivités aident le personnel de la division à mettre en œuvre les recommandations et les programmes de la stratégie, incluant notamment :

- Des présentations par des aînés dans diverses collectivités : des aînés choisis s'expriment à la radio locale sur des sujets comme l'éducation des enfants, les relations familiales, les rôles des individus et le respect des aînés.
- La collecte d'histoires orales : des adultes ou des jeunes mènent des entrevues dans leur collectivité afin de recueillir des histoires auprès des aînés.
- Collecte de récits au sujet de sites historiques : à l'aide de cartes géographiques, les aînés sont invités à partager leurs connaissances concernant la toponymie de divers sites, leurs récits au sujet d'événements marquants survenus dans certains lieux et leurs connaissances au sujet de lieux dangereux ou des meilleurs sites de campement.
- Projets portant sur la généalogie et les relations familiales : promotion des termes liés aux liens de parenté afin de les préserver et organisation d'activités permettant aux aînés et aux jeunes de partager de l'information au sujet des lignées familiales.

Dans le cadre de son programme de subventions et de contributions, le Ministère verse à des individus ou des groupes qui en font la demande du financement visant à préserver et promouvoir la culture, les traditions et la langue inuit.

Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (IUT)

L’Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (IUT) a été créé en vertu de la *Loi sur la protection de la langue inuit* (LPLI) le 18 septembre 2009, et a obtenu le statut d’organisme indépendant du gouvernement le 19 septembre 2011. En tant qu’organisme public, l’IUT est fondé sur les principes de l’IQ et les VSI puisque son mandat consiste à accroître les connaissances et l’expertise dans le domaine de la langue inuit. Les six principes suivants constituent le fondement et la raison d’être de l’IUT :

- *Pijitsirniq* : Compte tenu de son rôle de premier plan concernant la langue inuit, l’IUT est un lien entre le gouvernement du Nunavut et les Nunavummiut;
- *Aajiiqatigiinniq/piliriqatigiinni* : L’IUT remplit ses fonctions envers le GN et les Nunavummiut au moyen de consultations et de partenariats conformément aux directives de son conseil d’administration qui est principalement composé d’aînés inuit choisis pour leurs compétences et leur expérience et le respect qu’ils inspirent dans leurs collectivités et dans l’ensemble du Nunavut;
- *Pilimmaksarniq/pijariuqsarniq* : Grâce à son travail de terminologie, l’IUT est fondamentalement une organisation d’apprentissage ayant pour mandat d’élaborer et de créer de la terminologie normalisée et de préserver des expressions et des termes traditionnels;
- *Qanuqtuurunnarniq* : En tant que nouvelle entité, l’IUT fait œuvre de pionnier en ce qui a trait à la protection de la langue inuit. Dans ce contexte, son travail à ce jour en vue de répondre aux besoins structurels et opérationnels est sans cesse innovateur;
- *Sulittiarniq* : Puisque l’IUT a pour mandat de publier, promouvoir et tenir à jour une base de données terminologiques d’expressions et de termes traditionnels et normalisés, il doit assurer une haute qualité des documents écrits et des définitions des diverses expressions;

- *Kkiggaqtuittiarniq iqqanaijarvigijaminut* : Compte tenu du fait que l'IUT est un organisme public conçu et créé afin de représenter la langue inuit, les membres du personnel de l'IUT prennent ce rôle très au sérieux en étant bien conscients qu'à titre de lien entre le gouvernement et les Nunavummiut ils doivent faire preuve d'intégrité et d'un grand professionnalisme dans leurs relations avec les ministères du GN et les Nunavummiut.

Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit (IQK)

L'IQK a été créé en 2003. Il est composé de membres non gouvernementaux qui possèdent de l'expertise dans le domaine de l'IQ. Il a pour mandat de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement sur la façon d'intégrer l'IQ afin d'atteindre les objectifs du gouvernement. L'IQK se réunit au moins trois fois par année, ou aussi souvent que nécessaire compte tenu du nombre de demandes présentées par les ministères du GN. Il intervient de la manière suivante :

- En fournissant, à la demande des ministères, des conseils concernant leurs efforts en vue d'assurer la prestation de programmes et de services respectant les principes de l'IQ;
- En fournissant des conseils aux ministères concernant leurs efforts en vue d'intégrer les valeurs traditionnelles inuit dans leur fonctionnement quotidien;
- En fournissant des conseils aux ministères concernant la viabilité des approches proposées afin d'améliorer la progression des mesures gouvernementales relatives à l'IQ;
- En fournissant sur demande des conseils au gouvernement concernant des enjeux liés à l'IQ.

Lors de ses deux dernières réunions (juin 2012 et mars 2013) l'IQK a formulé des commentaires ou proposé des modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et à la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*. Il a également abordé diverses préoccupations liées aux politiques du GN, et discuté des règles traditionnelles inuit concernant la famille et les responsabilités des parents et des aînés afin

Katimajit sur les valeurs sociétales inuit (KVSI)

Le KVSI a été créé en juin 2011. Ce groupe est composé de hauts dirigeants des ministères de la Culture et du Patrimoine, des Finances, de l'Éducation, de l'Environnement, de la Justice, de la Santé, du Développement économique et des Transports, des Services à la famille et du Collège de l'Arctique du Nunavut. La majorité des membres sont des hauts fonctionnaires inuit. Le KVSI a joué un rôle actif de soutien et de consultation auprès des ressources humaines (RH) dans deux secteurs clés des directives relatives aux RH.

Initiatives opérationnelles

Les principes de l'IQ établis par le GN guident les interventions de la Division des services ministériels, notamment en ce qui a trait à la mise à jour des processus internes portant sur l'administration des subventions et des contributions du ministère. Le principe de l'*Ikajuqtigiinniq* permet à la division de faire preuve d'innovation dans l'utilisation de ses ressources dans le cadre de la mise à jour de ses processus conformément aux dispositions de la Politique sur les subventions et les contributions et du Manuel sur l'administration financière. De manière implicite, l'observation et le mentorat serviront de fondement à tout changement qui sera mis en place pour l'avenir.

En tant que ministère chef de file dans le domaine des langues officielles, le ministère de la Culture et du Patrimoine coordonne les efforts afin d'assurer la mise en œuvre du principe de *Tunnganarniq* et la préservation des VSI. Le Ministère s'assure que les Nunavummiut ont le droit de communiquer et de recevoir des services dans toutes les langues officielles du Nunavut. Il veille à respecter lui-même les normes en vigueur en fournissant des communications et des publications en inuktitut, en inuinnaqtun, en français et en anglais. Il offre également des services de traduction et du soutien aux autres ministères afin de leur permettre de renforcer leurs capacités de prestation de services.

La Division du patrimoine du ministère assure la promotion des valeurs sociétales inuit en renforçant notamment le rôle des aînés et des membres des collectivités en ce qui a trait à la mise en valeur des sites historiques et archéologiques. La division reconnaît le rôle des aînés pour la conservation

en plus des exigences relatives à la Politique Nunavummi Nangminiqatunil Ikajuuti (NNI) et d'autres conditions.

Initiatives opérationnelles

DET inclut les VSI dans toutes ses descriptions de poste afin qu'elles deviennent un aspect essentiel du mode de travail du personnel.

Toutes les réunions utilisent un mode de prise de décisions par consensus, et il est clairement entendu que l'ensemble des VSI seront utilisées lors des réunions.

Les VSI ont été utilisés par le groupe consultatif et les experts-conseils lors de l'élaboration du récent document *Tunngasaiji : Une stratégie touristique pour les Nunavummiut*. Les VSI sont mentionnés dès la première page du résumé de ce document, ainsi que dans les principes directeurs du document.

Toutes les futures stratégies incluront les VSI de manière similaire.

Collège de l'Arctique du Nunavut

Initiatives dans le cadre des programmes

Piqqusilirivvik

Le Centre de formation culturelle Piqqusilirivvik est un excellent exemple d'utilisation des VSI en milieu de travail, puisque tous les aspects de ce nouveau centre sont fondés sur les VSI, incluant le fait que les instructeurs et le personnel travaillent ensemble afin d'intégrer les VSI dans les fondements des cours offerts. Voici quelques exemples à cet égard :

- *Tunnganarniq* : la promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur
 - L'aménagement de l'espace commun ressemble à un igloo. Par conséquent, les étudiants et le personnel s'y rencontrent



pendant les pauses et y tiennent des rencontres au début de chaque journée. Les visiteurs utilisent également cet espace commun qui sert aussi à l'heure des repas.

- *Pilimmaksarniq* : développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action.
 - **Dans le cadre de l'enseignement** : On enseigne aux étudiants des techniques de survie dans la nature, notamment la fabrication de harpons, de leurres et d'autres objets qui seront utilisés dans le cadre d'un cours sur la chasse, la construction d'igloos et d'abris, la préparation et la conservation de la viande des animaux chassés pour consommation ultérieure, et la fabrication de vêtements à l'aide des peaux récoltées. Cela permet à tous les participants d'acquérir de l'expérience pratique.
 - **Dans le cadre du travail** : Un aîné de la collectivité transmet des connaissances à ses collègues de travail, agissant ainsi à titre de mentor auprès des plus jeunes générations.
- *Qanuqtuurniq* : faire preuve d'innovation et d'ingéniosité.
 - **Dans le cadre de l'enseignement** : Lors du camp d'automne, les étudiants apprennent à se préparer pour faire face à toute situation d'urgence, notamment le fait d'être immobilisé dans la toundra en raison de mauvaises conditions météorologiques ou d'une panne de moteur. On leur enseigne toutes les techniques disponibles dans la nature afin de survivre.
 - **Dans le cadre du travail** : Les instructeurs et les coordonnateurs des programmes d'études doivent élaborer des cours puisqu'il n'existe aucun plan de cours écrit portant sur la survie, la chasse, la fabrication de vêtements de chasse, la fabrication de petits outils, etc.
- *Avatimik Kamatsiarniq* : respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement.
 - **Dans le cadre de l'enseignement** : les étudiants vont souvent dans la toundra pour y apprendre des techniques de survie, de chasse et de construction d'abris. Ils apprennent les valeurs fondamentales du respect des animaux et de l'environnement.
 - **Dans le cadre du travail** : Les instructeurs enseignent en donnant l'exemple.

Initiatives opérationnelles

Tous les cours et les programmes doivent décrire de quelle manière les VSI sont intégrés dans le programme d'études. Cela comprend un processus d'approbation et de signature interne.

Le conseil des gouverneurs a approuvé un énoncé des principes d'enseignement et d'apprentissage fondé sur les VSI. Ce document a été publié et diffusé dans le collège.

Les cours de formation et de perfectionnement professionnel des instructeurs et du personnel s'appuient sur l'énoncé des principes d'enseignement et d'apprentissage fondé sur les VSI.

Le Ministère possède un manuel fondé sur les VSI destinés aux instructeurs et enseignants aux adultes et aux autres membres du personnel du Collège concernant le travail avec des aînés

Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Initiatives dans le cadre des programmes

Partenariat avec le Programme de diplôme en TI du Collège de l'Arctique du Nunavut

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe de *pilimmaksarniq/pijariuqsarniq*, le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) finance un programme de deux ans menant à l'obtention d'un diplôme en TI offert au CAN à l'intention des bénéficiaires inuit. Ce programme a été conçu afin d'améliorer les compétences des bénéficiaires inuit en informatique et de promouvoir l'accès à des emplois intéressants au Nunavut.

Bourses d'études techniques et professionnelles et Programme de bourses d'études en informatique

SCG parraine un programme de bourses d'études techniques et professionnelles versées à des étudiants performants des domaines de l'ingénierie, de l'informatique, de l'urbanisme, des affaires, de la lutte contre les incendies (formation et prévention) et de l'administration des terres pour lesquels il existe un besoin constant de personnel accrédité et qualifié. Ce programme de bourses d'études encourage les étudiants à poursuivre des études jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat. Il appuie la valeur du *pilimmaksarniq/pijariuqsarniq*, puisque les étudiants apprennent et développent des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.

De plus, le Programme de bourses d'études en informatique parrainé par SCG appuie également la valeur du *pilimmaksarniq/pijariuqsarniq*. Ces deux programmes, offerts en collaboration avec le ministère de l'Éducation, visent à susciter l'intérêt chez les jeunes, tout particulièrement les jeunes inuit, pour des carrières dans le domaine de la planification et des services informatiques.

Recherche et sauvetage

SCG réitère sa recommandation afin que chaque collectivité se dote d'un comité d'aînés chargé notamment de conseiller et de soutenir les initiatives communautaires de recherche et de sauvetage. Ces comités pourraient partager leur savoir traditionnel au sujet des zones de chasse devant faire l'objet de recherches, du territoire et des conditions glace. Ils pourraient également diffuser des messages d'intérêt public en inuktitut/inuinnaqtun afin de sensibiliser les gens à l'importance de bien préparer leurs expéditions dans la nature afin qu'elles se déroulent de manière sécuritaire.

De plus, les comités d'aînés pourraient agir à titre de conseillers afin de décider s'il est pertinent ou non de poursuivre une opération de recherche et de sauvetage en s'appuyant sur leurs connaissances des conditions météorologiques et des chances de survie. Ces comités sont essentiels afin de promouvoir les valeurs de l'*inuuqatigiitsiarniq*, du

de la langue inuit selon les besoins. Il est également membre d'Uqausiit, un groupe de terminologie rattaché au comité Tuttarviit.

La SEQ travaille à l'élaboration du mandat et des lignes directrices d'un éventuel comité consultatif sur la LPLI, la LLO et les VSI qui sera composé de représentants de chaque région du Nunavut et des deux bureaux de la SEQ dans le but d'assurer la mise en œuvre uniforme et cohérente de ces diverses mesures.

La SEQ a également traduit tous les documents et formulaires utilisés par les services à la clientèle dans ses communications avec le public.

Ministère de la Justice

Initiatives dans le cadre des programmes

Services correctionnels

Tous les établissements correctionnels tentent d'intégrer les valeurs sociétales inuit dans le cadre de leurs programmes d'activités traditionnelles. Les programmes correctionnels facilitent les communications avec les collectivités et la réintégration des contrevenants dans leur milieu d'origine. Les contrevenants ont accès à des programmes traditionnels de guérison qui les aident à maintenir les valeurs et les traditions culturelles, notamment par l'entremise du Programme de compétences culturelles inuit (PCCI). Il est également essentiel que les contrevenants puissent maintenir des communications avec des membres de leur famille et des amis dans leur collectivité pendant leur période d'incarcération.

Guide sur les testaments

Le ministère de la Justice a créé le premier guide de rédaction d'un testament en langue inuit. Le Ministère a créé un groupe de travail sur la langue afin de traduire certaines expressions complexes liées à la rédaction d'un testament. Ce guide permettra à un plus grand nombre de Nunavummiut de faire part de leurs dernières volontés dans la langue de leur choix.

en œuvre le programme d'encouragement pour l'apprentissage de la langue.

- Une personne sera spécialement désignée pour diriger et élaborer le programme d'encouragement pour l'apprentissage de la langue en partenariat avec le Collège de l'Arctique du Nunavut. Ce programme se distingue de l'actuel programme de primes au bilinguisme, car il s'appliquera à tous les employés, et non uniquement aux postes requérant l'utilisation d'une langue seconde. L'élaboration des outils d'évaluation et des programmes de langue commencera en 2013-2014.

Programme de mentorat Sivumuaqatigiit

Les initiatives suivantes émanent du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et portent sur le programme de mentorat Sivumuaqatigiit :

- Le mentorat est une pratique solidement ancrée dans la culture inuit. Le Programme de mentorat est conçu de manière à refléter le modèle culturel d'apprentissage chez les Inuit où un aîné/expert transmet des compétences à un nouvel apprenant possédant de bonnes aptitudes.
- La brochure « Introduction au mentorat » rédigée spécialement pour le Nunavut et son DVD d'accompagnement peuvent être consultés par les employés souhaitant agir à titre de mentor.
- Une liste d'employés anciens et actuels de la fonction publique souhaitant agir à titre de mentors auprès d'employés intéressés par ce type de soutien est en cours de préparation.

Programme d'orientation culturelle Sivumuaqatigiit

Les initiatives suivantes émanent du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et portent sur le programme d'orientation culturelle Sivumuaqatigiit :

- Des séances d'orientation culturelle sont offertes conjointement avec les séances d'orientation des employés.

- Ces séances sont soit offertes dans une salle de classe ou de manière saisonnière lors de séances d'une journée dans la nature afin de présenter aux employés :
 - L'histoire du Nunavut
 - Les valeurs sociétales inuit
 - Les huit principes directeurs
 - Le mandat du GN
 - Des activités traditionnelles inuit.
- Le ministère de l'EAI offre de l'aide aux ministères qui souhaitent offrir des ateliers d'orientation culturelle adaptés à leurs besoins respectifs.

Dévolution

En collaboration avec l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (IUT), la Division de la dévolution du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales élabore de la terminologie et des principes directeurs concernant la dévolution. Des spécialistes de la langue de l'ensemble du Nunavut ont aidé la division à élaborer de la terminologie lors d'ateliers tenus en 2011. L'expression « dévolution » a été normalisée par l'entremise de l'IUT en 2012. L'expression *amminiqsurniq/nangminiqsurniq*, signifiant « l'acquisition d'une plus grande autonomie », est maintenant utilisée dans toutes les communications afin de traduire le concept de « dévolution ».

La division a également recommandé lors des consultations de dresser une liste d'expressions permettant d'exprimer les diverses nuances et l'importance de la dévolution à l'intention des gens s'exprimant en inuktitut. Cinq expressions ont été recommandées afin d'expliquer l'importance de la dévolution à l'aide de VSI. Les expressions suivantes, fondées sur les principes directeurs de l'IQ, ont été approuvées par l'IUT afin qu'elles soient utilisées dans le cadre des communications portant sur la dévolution :

- *Paqqijautuinnarumanniq* (recherche d'autonomie)
- *Kajungittiarniq* (persévérance et détermination)
- *Aangainniq* (sensibilisation, objectif clair)

- *Qanuqtuuttiaqsimaniq* (coordination et planification réfléchies)
- *Tunnngaviqattiarniq* (établissement de fondements solides)

Initiatives opérationnelles

Conseil exécutif (Conseil des ministres)

Toutes les recommandations présentées au Conseil des ministres doivent expliquer de quelle manière elles feront progresser la culture, la langue et les valeurs sociétales inuit. Elles doivent identifier les principes directeurs - *Inuuqatigiitsiarniq, Tunnnganarniq, Pijitsirniq, Aajiiqatigiinniq, Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq, Piliriqatiginniq/Ikajuqtigiinniq, Qanuqtuurniq et Avatittinnik Kamatsiarniq* - les plus pertinents et expliquer de quelle manière ils s'appliquent.

Les propositions législatives sont examinées par le comité *Malingaksanik Qimirrujiit* (MQ) composé de six membres, soit le coordonnateur législatif d'EAI (président), le directeur de la Division de la législation du ministère de la Justice, et les directeurs des politiques des ministères de l'EAI, des Finances et de la Culture et du Patrimoine. Le MQ fournit des commentaires d'un point de vue pangouvernemental en portant une attention particulière aux enjeux juridiques et politiques, aux VSI et aux aspects financiers.

La salle de réunion du Conseil des ministres possède un équipement d'interprétation, et les ministres peuvent s'exprimer librement en inuktitut ou en anglais.

Agents de liaison du gouvernement

Chaque collectivité possède un agent de liaison du gouvernement (ALG) qui agit à titre de personne ressource de première ligne pour les contacts avec le gouvernement du Nunavut. Tous les ALG sont bilingues afin que les Nunavummiut puissent avoir accès à l'information requise dans la langue de leur choix.

La première formation offerte aux ALG portait sur l'IQ.

Communications

Afin d'assurer la réussite du gouvernement, il est important que le GN fournisse de l'information dans toutes les langues officielles conformément aux dispositions de la *LLO* et de la *LPLI*.

Les communications par l'entremise des médias sociaux se font notamment sur Facebook, Twitter et YouTube. Le personnel des communications d'EAI s'assure que :

- les vidéos téléchargés sur YouTube sont en inuktitut et en anglais (incluant des sous-titres dans les deux langues selon les besoins);
- les messages Facebook sont affichés dans les quatre langues officielles;
- l'information sur le nouveau site Web du GN est affichée en inuktitut et en anglais, suivie par des versions traduites en inuinnaqtun et en français aussitôt qu'elles sont disponibles. Les sites Web des ministères respecteront la même règle dans un proche avenir;
- Les réponses aux courriels reçus par l'entremise de l'adresse Info@gov.nu.ca sont transmises dans la même langue que le courriel reçu;
- Le bulletin d'information du GN est publié dans toutes les langues officielles;
- Tous les documents du GN, dans leurs versions imprimées ou électroniques, sont disponibles dans toutes les langues;
- Les annonces du GN sont rédigées dans la langue du public auquel elles s'adressent;
- L'accès aux services et au personnel d'EAI se fait principalement par l'entremise du numéro sans frais 1-800 ou à la réception du ministère ou l'accueil se fait en inuktitut et en anglais.

Activités IQ

EAI est responsable de la planification et de l'organisation d'événements communautaires et de visites de dignitaires. Tous les événements, publics ou privés, comprennent et font la promotion des aliments traditionnels et des activités traditionnelles inuit.

Le personnel d'EAI travaille en collaboration avec le Bureau du premier ministre, la NTI, AADNC et Tourisme Nunavut afin de coordonner les activités de la Fête du Nunavut.

EAI souligne les réalisations et les étapes de la carrière des membres de son personnel, notamment le moment où ils atteignent l'âge de la retraite. Ces divers événements sont toujours accompagnés de mets traditionnels et très souvent de jeux inuit. Outre les journées annuelles portant sur l'IQ, des vidéos éducatives mettant en scène des Inuit sont projetées de manière régulière dans la salle de conférence d'EAI. Tous les membres du personnel sont invités à y assister.

Ministère de l'Éducation

Initiatives dans le cadre des programmes

Voici certains exemples de politiques et programme du ministère de l'Éducation soutenant les VSI et l'IQ :

- L'élaboration et l'examen des programmes d'études sont effectués par des équipes composées d'enseignants inuit et d'enseignants possédant une longue expérience d'enseignement dans le Nord en consultation avec des aînés. Les comités consultatifs des aînés se penchent sur tous les éléments de la culture inuit requis dans le cadre du système d'éducation. Ils prodiguent des conseils concernant tous les projets et le matériel pédagogique élaborés par le Ministère. Le ministère de l'Éducation travaille également en partenariat avec les provinces de l'Ouest et les deux autres territoires afin d'élaborer les cadres des programmes d'études dans des domaines comme les sciences humaines, les mathématiques et l'anglais. Cette approche permet de s'assurer que tous ont les mêmes attentes concernant le contenu d'apprentissage des élèves.
- Tous les enseignants reçoivent les trois documents de fondements publiés par le Ministère portant sur les traditions, les croyances et les valeurs culturelles; les étapes et les domaines d'apprentissage sur lesquels s'appuient tous les programmes d'études; et les règles d'évaluation et d'intégration scolaire.

- Le guide de planification de la maternelle à la 6^e année indique aux enseignants de quelle manière intégrer les documents de fondement, les principes de l'IQ et les valeurs sociétales inuit dans leurs classes.
- Un outil d'évaluation de l'enseignant permet de vérifier si l'enseignant intègre bien les connaissances et les compétences culturelles, l'IQ et les VSI dans son enseignement.
- Un outil d'évaluation du directeur d'école permet de vérifier si le directeur intègre bien les connaissances et les compétences culturelles, l'IQ et les VSI dans l'école.
- Les directeurs d'école doivent présenter un rapport annuel concernant leur plan de dotation afin de démontrer qu'il respecte les exigences de leur modèle de langue d'enseignement.
- Les directeurs d'école doivent présenter un rapport mensuel à l'administration scolaire de district (ASD) concernant la participation des aînés au sein de l'école et les composantes culturelles du programme scolaire.
- Les directeurs d'école doivent intégrer dans leurs plans annuels de programmes scolaires de l'information au sujet de l'IQ et des VSI, ainsi que du contenu et des compétences culturels.
- Les directeurs d'école doivent fournir de l'information au sujet de l'IQ et des VSI, ainsi que du contenu et des compétences culturelles dans leurs rapports semestriels portant sur le l'efficacité du programme scolaire.
- Les ASD ont reçu un ensemble de lignes directrices et d'outils de consultation communautaire liés à la *Loi sur l'éducation* et d'importants projets de programmes d'études.
- Un outil bilingue a été mis à l'essai afin d'évaluer la compétence linguistique des enfants de la maternelle.
- Des unités d'enseignement bilingues et des troussees pédagogiques sont en cours d'élaboration pour les classes de la 1^{re} à la 3^e année.
- Un nouveau programme d'études de l'inuktitut pour les élèves de la maternelle à la 6^e année sera utilisé à compter de cette année.
- Des cours d'inuktitut et le matériel pédagogique qui s'y rattache sont déjà disponibles pour les classes de la 10^e à la 12^e année.

- Du nouveau matériel pédagogique pour l'enseignement de l'inuktitut est en cours d'élaboration pour les classes de la 7^e à la 9^e année.
- Un programme d'études de l'anglais langue seconde est offert dans les écoles.
- Des unités d'enseignement et des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'anglais langue seconde aux élèves de la 7^e à la 9^e année sont offertes dans les écoles.
- De nouvelles unités bilingues d'enseignement des sciences humaines au niveau secondaire sont en cours d'élaboration.
- Le travail a été entrepris afin d'offrir en inuktitut des documents pédagogiques déjà disponibles en anglais au niveau secondaire, notamment les unités *Aulajaaqtut* (santé, bien-être et identité).

Initiatives opérationnelles

Le mandat du GN consiste à aider les collectivités et les personnes à travailler en collaboration avec le gouvernement pour bâtir l'avenir du territoire. Le GN souhaite mettre en place un gouvernement qui reflète les VSI et qui est guidé par les principes de l'IQ.

À l'appui de cette vision, la *Loi sur l'éducation* stipule que le ministre, les ASD et le personnel d'éducation ont la responsabilité de s'assurer que les VSI et les principes et concepts de l'IQ sont bien intégrés à tous les niveaux du système d'éducation publique.

Les exigences législatives de la *Loi sur l'éducation* fournissent des orientations concernant l'élaboration des politiques et des programmes, aidant ainsi le Ministère à apporter des améliorations significatives au système d'éducation au Nunavut.

La *Loi sur l'éducation* veille à ce que l'éducation bilingue soit offerte à tous les élèves; la culture inuit soit le pilier du système d'éducation; les ASD exercent un plus grand contrôle local, et que du soutien soit offert aux élèves afin de les aider à persévérer et réussir dans leurs études.

En s'appuyant sur les dispositions de la *Loi sur l'éducation*, le GN renforce les partenariats entre le système d'éducation et toutes les parties prenantes.

En s'efforçant tous ensemble d'utiliser et de promouvoir la langue et la culture inuit dans le système d'éducation, les élèves, les parents, les familles et les collectivités reconnaissent le rôle important qu'ils jouent afin d'assurer la réussite scolaire de tous.

Dispositions de la *Loi sur l'éducation* soutenant les VSI et l'IQ

Voici des exemples de dispositions de la *Loi sur l'éducation* soutenant les VSI et l'IQ :

- Les ASD reçoivent 1,5 million de dollars de financement annuel dans le cadre de la *Loi sur l'éducation* pour les programmes de langue et de culture inuit. Ce financement appuie le programme des *Innait Inuksiutilirijiit* visant à inclure des aînés au sein de l'équipe scolaire. Le ministère de l'Éducation reconnaît que la vision, le leadership et l'enseignement offert par les aînés sont des éléments essentiels afin de mettre sur pied un système scolaire fondé sur l'IQ, qui reflète les besoins et les valeurs des collectivités et qui soutient l'apprentissage tout au long de la vie. La certification des aînés à titre d'*Innait Inuksiutilirijiit* est un programme mené conjointement par les écoles, les ASD et le ministère de l'Éducation afin de renforcer la culture, la langue et les traditions inuit dans les écoles du Nunavut en intégrant des aînés au sein du système d'éducation.
- La *Loi sur l'éducation* stipule que tous les enfants peuvent apprendre, que l'apprentissage est un processus individuel, et que les divers besoins et capacités d'apprentissage doivent être pris en charge dans un système d'éducation intégrateur : *Inuglugijaittuq* – Les fondements de l'intégration scolaire au Nunavut. Afin de soutenir l'intégration scolaire, le ministère de l'Éducation a embauché plus de 150 aides-enseignants travaillant avec les enseignants afin d'aider les élèves ayant des besoins spéciaux. La *Loi sur l'éducation* stipule que chaque école doit avoir un enseignant assigné au soutien à l'élève et un conseiller communautaire scolaire.

- Les *Ilinniarvimmi Inuusilirijiit*, ou conseillers communautaires scolaires, jouent un rôle important dans les écoles du Nunavut. Ils aident à établir des partenariats entre les élèves, leurs parents, le personnel scolaire, les administrations scolaires de district et les collectivités. Le Ministère offre un programme de formation pour les *Ilinniarvimmi Inuusilirijiit* portant notamment sur des sujets comme l'IQ, les VSI, les mécanismes traditionnels de socialisation des enfants, les compétences de counseling, la compréhension du système scolaire du Nunavut, les compétences de communication, le leadership et le développement personnel.
- La *Loi sur l'éducation* oblige les écoles à adopter une politique *Inuuqatigiitsiarniq* reflétant le point de vue inuit sur l'apprentissage. Les ASD rédigent cette politique en mettant l'accent sur la création d'un milieu scolaire favorable fondé sur des relations et des comportements respectueux favorisant l'apprentissage.
- La *Loi sur l'éducation* permet aux ASD de modifier le programme d'études en élaborant des programmes qui reflètent la langue et la culture locales. Les ASD, en collaboration avec les écoles, ont commencé à élaborer leurs programmes locaux, incluant les résultats d'apprentissage attendus, et à les transmettre au ministre de l'Éducation pour approbation. Ce type de programme favorise la participation des parents et de la collectivité lors de l'élaboration du programme scolaire.
- La *Loi sur l'éducation* stipule que les ASD doivent faire rapport sur la façon dont elles et le personnel scolaire offrent les programmes scolaires fondés sur les VSI et les principes et concepts de l'IQ. Les ASD comprennent ces attentes, et des formulaires ont été mis à leur disposition pour la production de ces rapports.
- Afin de soutenir l'usage, le développement et la revitalisation de la langue inuit, la *Loi sur l'éducation* exige que l'enseignement auprès des jeunes enfants de la maternelle à la troisième année se fasse en langue inuit. Cette exigence est respectée.
- Au Nunavut, on croit que l'enseignement bilingue peut contribuer à l'utilisation, la conservation et la promotion de la langue et de la culture inuit. L'enseignement bilingue est régi par la *Loi sur l'éducation* dans le but de former des diplômés capables d'utiliser les

deux langues avec compétence dans différents contextes, notamment en milieu scolaire.

- Le ministère de l'Éducation est déterminé à assurer une forte présence de la langue inuit dans les écoles du Nunavut. Il s'est engagé à fournir aux élèves le soutien dont ils ont besoin pour devenir de solides locuteurs bilingues inuktitut et anglais ou français. Plusieurs modèles d'enseignement ont été proposés pour répondre aux besoins de chaque collectivité. Les collectivités ont établi des comités sur la langue pour aider à choisir les modèles d'enseignement et à élaborer des plans de dotation à long terme pour leurs écoles.
- Toutes les ASD ont choisi leur modèle de langue d'enseignement, et environ 60 enseignants supplémentaires ont été embauchés en 2011 pour soutenir l'enseignement bilingue et aider à enseigner un vaste éventail de programmes. Les prochaines étapes comprennent l'élaboration de plans de dotation à long terme et la fourniture de formation en cours d'emploi aux enseignants concernant la langue d'enseignement.
- L'article 17 de la *Loi sur l'éducation* exige que les ASD offrent un programme d'éducation de la petite enfance afin de promouvoir la maîtrise de la langue inuit et la connaissance de la culture inuit. Une somme de 1,6 million de dollars a été versée aux ASD en 2013-2014 pour soutenir l'apprentissage de la langue et les programmes culturels dans le cadre du programme d'éducation de la petite enfance.
- Afin de respecter l'exigence législative concernant le programme d'études relatif à la langue d'enseignement et les modèles d'enseignement bilingue dans les écoles, le Ministère a créé de nouvelles unités de programme bilingues pour les enfants de quatre et cinq ans permettant d'établir des liens entre les programmes de la petite enfance et ceux de la maternelle. Les activités dans ces trois unités pédagogiques (étoiles, bateaux et poissons) servent de fondement d'apprentissage basé sur la langue, la culture, les valeurs et les connaissances traditionnelles inuit afin d'aider les jeunes apprenants à acquérir des habiletés préscolaires qui les prépareront à leur entrée à l'école. Ces activités soutiennent également le développement de la pensée et des compétences précoces en lecture et en écriture.

Ministère de la Santé

Initiatives opérationnelles

Le ministère de la Santé embauche un coordonnateur de l'IQ qui fournit des conseils aux autres membres du personnel à cet égard. L'usage de l'inuktitut est encouragé dans le milieu de travail, et les personnes qui ne parlent pas cette langue sont soutenues dans leurs efforts en vue de l'apprendre.

Le bulletin mensuel « *The Pulse* » souligne les réalisations du personnel et vise à renforcer l'esprit d'équipe des membres du personnel. Diverses activités, incluant un BBQ annuel, sont organisées à Iqaluit pour remercier les membres du personnel pour leur travail. Les membres de leurs familles sont également invités à participer à cet événement au cours duquel l'équipe de la haute direction prépare et cuisine les aliments.

Le Ministère organise des journées d'immersion culturelle à divers endroits dans l'ensemble du territoire. De plus, des repas communautaires et d'autres événements sont organisés afin d'encourager la participation de tous les membres du personnel qui souhaitent se renseigner au sujet de l'histoire et de la culture des Inuit.

La participation de tous les membres du personnel est encouragée lors des réunions et des rassemblements, et leurs points de vue sont activement recherchés.

En ce qui a trait à la législation, les modifications récentes proposées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* intègrent les VSI.

D'autres documents de politique comme *Ilagiitsiarniq* : Le cadre d'action du GN pour la prévention de la violence familiale, l'Examen des services sociaux et la Politique sur les déplacements pour raison médicale intègrent les VSI dans la mesure du possible.

Lors de la construction de nouveaux centres de santé, le Ministère tente d'en faire des lieux accueillants et rassembleurs pour la collectivité.

Ministère des Services à la famille

Initiatives opérationnelles

Le ministère des Services à la famille a été créé selon une approche de guichet unique permettant aux individus et aux familles vulnérables ou vivant des situations difficiles d'accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin. Le Ministère a également pour mission de promouvoir les conditions favorisant l'autonomie des individus et des familles conformément aux VSI.

Programme de certificat de professionnel en développement de carrière

En partenariat avec le Collège de l'Arctique du Nunavut, ce programme offre de la formation aux nouveaux professionnels ou à ceux qui travaillent déjà dans les domaines de l'orientation professionnelle, des services d'emploi, des ressources humaines, de la prestation de services à la clientèle, de la formation et du perfectionnement professionnel afin qu'ils acquièrent une bonne maîtrise des compétences clés contenues dans le Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière. Le programme intègre un contenu et une méthode adaptée à la culture inuit et aux réalités des collectivités du Nord.

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

Les modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* intègrent les VSI, et exigent qu'elles soient utilisées dans l'administration et l'interprétation de la Loi. D'autres changements seront apportés aux pratiques afin de renforcer les capacités et de soutenir l'intégration des VSI.

Loi sur la collaboration en matière de réduction de la pauvreté

Cette loi adoptée en mai 2013 met l'accent sur l'importance de la collaboration – travailler ensemble et s'entraider – comme orientation principale du gouvernement afin de réduire la pauvreté.

Secrétariat de lutte contre la pauvreté

Le Secrétariat de lutte contre la pauvreté soutient la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté. La Table ronde agit comme chef de file pour l'élaboration du plan d'action quinquennal de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un processus de participation publique mettant l'accent sur les VSI.

Formation et orientation

Le ministère des Services à la famille a collaboré avec le ministère de la Culture et du Patrimoine afin d'améliorer la formation dans le but d'inclure les VSI dans son programme d'orientation et de formation du personnel de première ligne et des superviseurs des services sociaux. En ce qui a trait aux services de soutien du revenu, un code d'éthique a été élaboré à l'intention de tous les travailleurs œuvrant dans ce domaine.

Soutien à la formation

Le ministère des Services à la famille offre, en collaboration avec divers partenaires, du financement par l'entremise du Programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et des programmes de formation en cours d'emploi afin d'aider les individus à saisir les occasions de formation qui s'offrent à eux. Afin d'accroître leur autonomie, les clients du programme de soutien du revenu sont encouragés à procéder à des choix productifs. Ils sont au besoin orientés vers des agents préposés au perfectionnement professionnel afin d'obtenir des conseils dans le domaine de l'emploi et d'éventuels choix de carrière ou afin d'obtenir du financement qui leur permettra d'entreprendre des activités de formation ou de perfectionnement professionnel.